



Convocation devant le JAP pour inobservation des soins.

Par **bischoff**, le **19/04/2012** à **22:35**

Bonjour,rrrnJ'ai une convocation devant le JAP demain matin, pour inobservation des obligations des soins, pour un débat contradictoire, sachant que je risque ma revocation de 2 ans et 5 mois. rnrnQu'est-ce que je risque si je ne viens pas au rendez-vous du JAP ? Est-ce que la police peut venir m'interpeler chez moi si le JAP voit que je suis pas là ?

Par **Tisuisse**, le **20/04/2012** à **08:27**

Bonjour,rrrnPar votre présence, vous pourrez expliquer et défendre le pourquoi du manque de soins, ce sera bien mieux qu'une absence, laquelle voudra dire que vous ne tenez pas compte du jugement, avec les conséquences que vous imaginez.